

**Mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'infanterie, aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat ainsi qu'aux tirs de missiles antichars**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'infanterie, aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat ainsi qu'aux tirs de missiles antichars . Tome I

Adresse bibliographique : Paris : Atelier d'impression de l'armée, 1979

Description matérielle : 1 vol. (203 p.) ; 21 cm

Note sur l'exemplaire : Un exemplaire est accompagné des mises à jour suivantes : : modificatif n° 1 approuvé le 11 mai 1981, additif n°1, modificatif n°3 approuvé le 15 juin 1983

Sujet(s) : Autre mention sur le document : "TTA 207"